

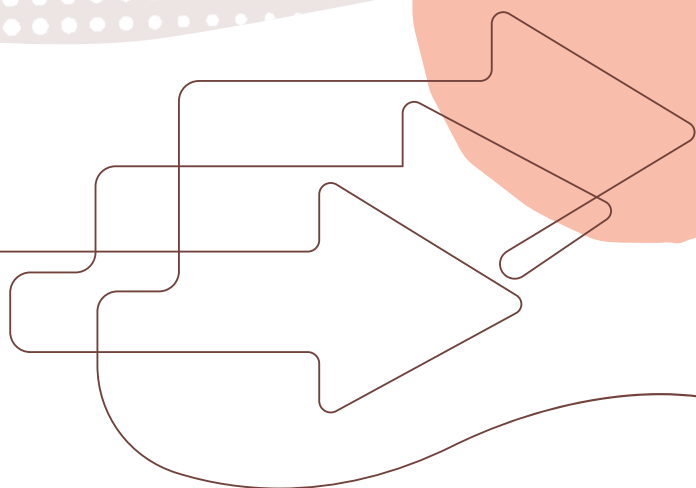


Amicale du Nid

PROJET ASSOCIATIF ET AXES STRATÉGIQUES 2025-2029

L'Amicale du Nid, association nationale, est engagée depuis 1946 auprès des personnes en situation de prostitution, victimes du système prostitutionnel, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Elle accompagne vers la sortie de la prostitution les personnes qui le souhaitent et le peuvent.

Son objectif est l'abolition du système prostitutionnel sur l'ensemble du territoire national et à l'international.



SOMMAIRE

1. Nos valeurs et principes.....	3
2. Notre analyse du système prostitutionnel.....	4
3. Notre histoire.....	6
4. Notre objectif.....	10
5. Notre fait associatif.....	11
6. Public et champs d'action.....	13
7. Plan d'action stratégique.....	16
Annexes.....	18

QU'EST-CE QU'UN PROJET ASSOCIATIF ?

C'EST UN CADRE pour produire une culture commune au sein de l'association, partagée entre les adhérent-es, les bénévoles, les personnes accompagné-es et les professionnel-le-s.

C'EST UN SUPPORT dans nos relations avec nos partenaires et nos prestataires.

Il vise à diffuser nos valeurs et nos objectifs qui découlent de notre analyse du système prostitutionnel et de ses conséquences sur les victimes et la société. Il permet de promouvoir l'abolition du système prostitutionnel et d'exprimer notre lutte pour l'accès des victimes de violences sexistes et sexuelles à leurs droits fondamentaux.

Il précise l'ensemble des missions que nous nous donnons, permet de les évaluer et de les faire évoluer.

Ses contenus et sa mise en œuvre sont partagés régulièrement par les différents acteurs et actrices de l'association. Les projets d'établissement découlent du projet associatif.

Chaque établissement organise un temps de travail annuel sur le projet associatif avec les professionnel-le-s, les adhérent-es, les bénévoles et les personnes accompagnées volontaires.

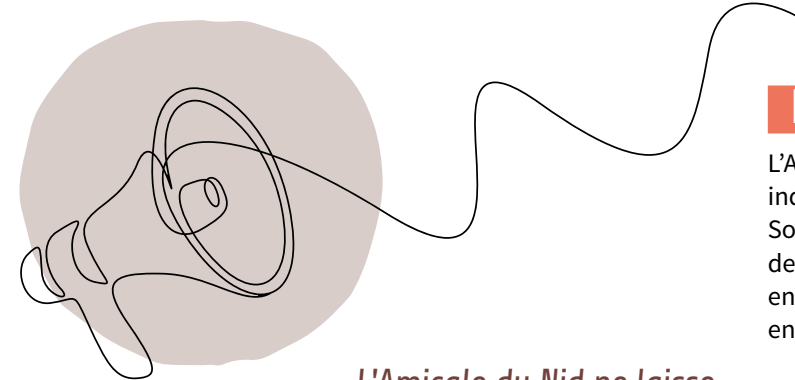
Méthodologie d'élaboration de notre projet d'associatif

Ce projet associatif a été élaboré par un groupe de travail issu du Conseil d'administration auquel ont été associées, dans sa phase de réalisation et d'écriture, des professionnel-le-s volontaires. Il s'inscrit dans la continuité du précédent par son analyse systémique de la prostitution et son positionnement résolument abolitionniste et féministe : la prostitution est une violence sexiste et sexuelle produite par une double domination patriarcale et économique.

Ce projet s'appuie sur les travaux menés par les adhérent-es et les professionnel-le-s de l'Amicale du Nid dans les territoires et au siège qui ont été mobilisé-es dans une réflexion sur les axes stratégiques, à partir de leurs expériences de terrain.

Le Conseil d'administration de l'Amicale du Nid a organisé l'élaboration du projet associatif 2025-2029 et l'a validé lors de sa réunion du 26 avril 2025. Il l'a présenté à l'Assemblée générale du 14 juin 2025 qui l'a approuvé.

1. NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES



Nos valeurs

L'Amicale du Nid est une association française indépendante de tout parti ou de toute organisation. Son engagement associatif est porté par les valeurs de **dignité** de la personne humaine, d'**égalité** entre les êtres humains, de **liberté** et de **solidarité** envers les plus vulnérables de nos sociétés.

Nos principes

Nos principes sont :

- L'**égalité** entre les femmes et les hommes ;
- L'**abolitionnisme** du système prostitutionnel ;
- La **non-patrimonialité du corps humain**, qui ne peut être considéré comme un bien ou comme une marchandise ;
- Le **refus** de toute forme de **discrimination** ;
- Une **action non-violente**.

L'Amicale du Nid s'appuie sur une **pensée féministe laïque et universaliste** qui a pour but la fin de l'assujettissement des femmes à la domination masculine. Elle refuse que les droits des femmes soient considérés à l'aune de leurs particularités religieuses ou culturelles.



LES RÉGIMES JURIDIQUES DE LA PROSTITUTION

Parmi les trois régimes juridiques de la prostitution existant dans le monde, **règlementarisme**, **prohibitionnisme** et **abolitionnisme**, l'**abolitionnisme** est le plus récent.

Il s'inspire de l'abolitionnisme de l'esclavage. Il est le seul à avoir une base textuelle : la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Celle-ci stipule que la prostitution et la traite des êtres humains sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

Elle a été ratifiée seulement en 1960 par la France.

Le **prohibitionnisme** interdit toute forme de prostitution, poursuit, pénalise et stigmatise particulièrement les personnes en situation de prostitution.

Le **règlementarisme**, système inventé en France au 19^e siècle,

surveille, encadre la prostitution comme un « mal nécessaire » qui ne peut disparaître puisque les besoins sexuels masculins sont pensés comme irrépressibles et l'existence des femmes comme vouée à la seule satisfaction des hommes. Ce règlementarisme dévie aujourd'hui, par exemple en Allemagne, vers une massification de la marchandisation des corps des femmes, la transformation des proxénètes en entrepreneurs du sexe et permet par le « tourisme sexuel » l'accroissement du PIB d'un certain nombre de pays.

La question du rôle du client, à l'origine de la prostitution, n'était pas posée dans la Convention abolitionniste. Un « néo-abolitionnisme » a émergé ultérieurement, qui pointe la nécessité de supprimer l'origine de la prostitution c'est-à-dire la demande des clients-prostituteurs.

2. NOTRE ANALYSE DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

NOTRE DÉFINITION DE LA PROSTITUTION

L'Amicale du Nid définit la prostitution comme le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des actes sexuels d'une personne en échange d'une rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage.

On remarquera qu'il s'agit d'une personne et non plus d'une « personne qui se livre à la prostitution » comme le précise l'article L611.1 du code pénal¹. Cette définition rompt avec l'approche courante de la prostitution qui l'envisage seulement du côté de la personne qui « vend l'usage de son corps »

Le premier responsable du système prostitutionnel est l'acheteur d'actes sexuels.

Le système prostitutionnel est un système de violences organisé par l'action conjointe des proxénètes qui sont d'une part les proxénètes et les trafiquants qui organisent le marché des corps et d'autre part les « clients » /acheteurs qui utilisent ces corps. Il comprend toutes les formes de « commerce

sexuel » et toutes les structures et institutions qui les favorisent. Il est renforcé par la pauvreté et le racisme, il perpétue la culture du viol et s'inscrit dans le continuum des violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables.

La prostitution est une violence qui s'inscrit dans un double rapport de domination :

- Celui des hommes sur des femmes : cette domination patriarcale est très ancienne et repose sur ce Françoise Héritier définit comme « valence différentielle des sexes »² ;
- Celui entre un acheteur d'actes sexuels, communément appelé « client », qui a de l'argent et des personnes qui en ont besoin ; ce besoin d'argent provient d'origines diverses comme la pauvreté, la précarité ou la désaffiliation sociale.

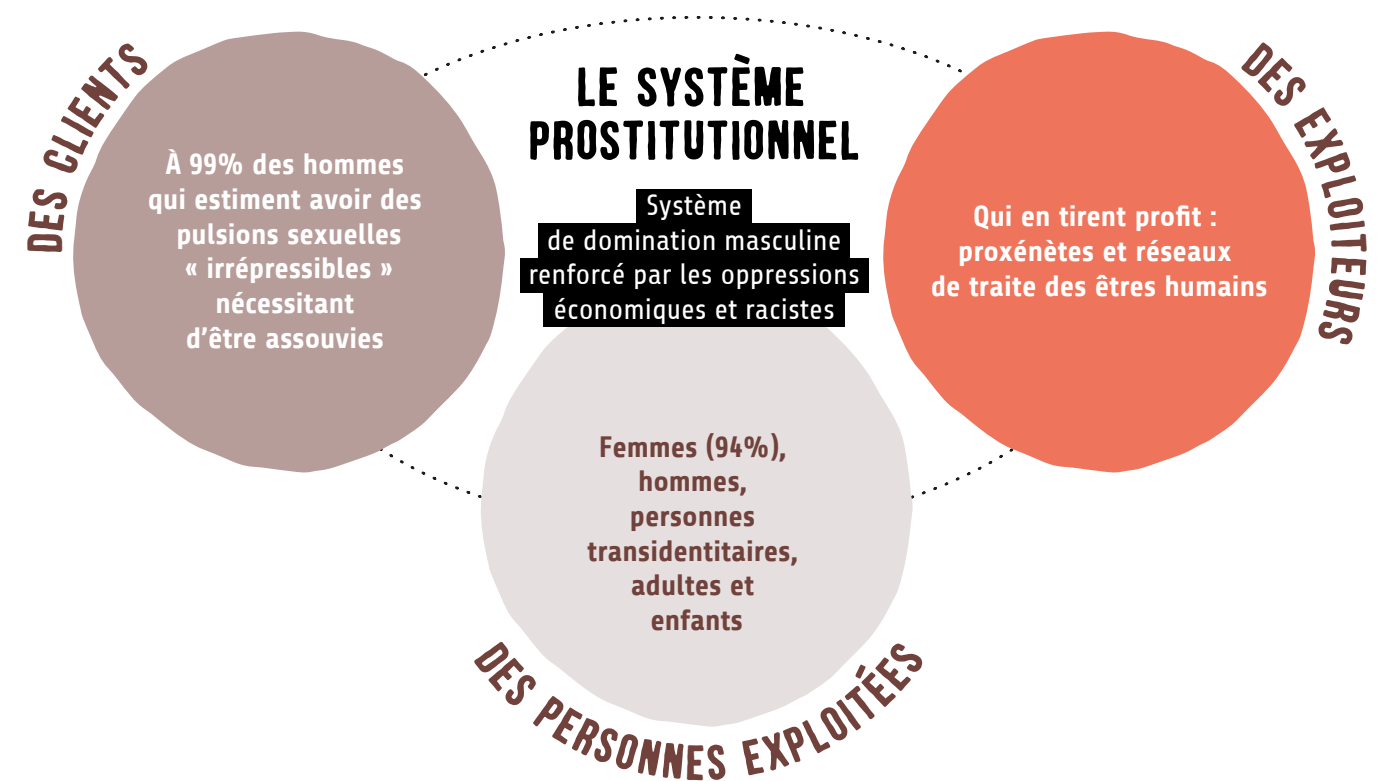
Des enfants, des personnes transidentitaires et des hommes sont aussi victimes de ce système de domination masculine, sexiste et d'appropriation des corps.

Les violences du système prostitutionnel s'inscrivent dans le continuum des violences sexistes à l'encontre des femmes, telles que les agressions sexuelles, les incestes, les viols, les violences conjugales...

(1) Code pénal Article L611-1

(2) Françoise Héritier, *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*, Éditions Odile Jacob, 1^{er} janvier 1996.

NOTRE ANALYSE DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL³



Quelle que soit son appellation, quelles que soient ses modalités, la prostitution est **une atteinte à l'intégrité de la personne** qui a de graves conséquences sur sa santé physique, sexuelle et psychique. C'est un déni du droit humain à la dignité. Les personnes prostituées sont des **victimes** de cette violence. L'Amicale du Nid considère que la prostitution est un « viol tarifé » : **il ne s'agit pas de « travail du sexe ».**

L'amicale du Nid considère par ailleurs que la **pornographie** n'est autre que de la prostitution qui renforce les violences sexuelles subies par les images diffusées sur les réseaux sociaux. Il en est de même du **caming** ou actes sexuels filmés et mis en ligne sans contact avec le consommateur qui les commande et les rémunère et de **l'assistanat sexuel** à destination de personnes en situation de handicap, majoritairement des hommes.

(3) Sources :

- MIPROF – Observatoire national des violences faites aux femmes – n° 20 – Mai 2024, « La prostitution en France ». Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – Base des victimes de crimes et délits de 2021 à 2023. Champ : France.
> 99 % des mis en cause pour recours à la prostitution sont des hommes, hors du cadre familial
- MIPROF – Observatoire national des violences faites aux femmes – n° 24 – Avril 2025, « Le système prostitutionnel ». Base des victimes de crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales 2024 – SSMSI.
> 94% des victimes de proxénétisme ou de recours délictuel à la prostitution sont des filles et des femmes.
> 9 mis en cause pour exploitation sexuelle sur 10 sont des hommes, 22 % des mis en cause sont mineurs.
> 1 146 clients verbalisés pour achat d'acte sexuel en 2024 (OCRTEH, données provisoires – Champ : France entière dont COM), dont 58 % à Paris.

J'ai vécu la prostitution. Je reste marquée par cette expérience indélébile. Les personnes qui nous traitent comme des moins que rien... La prostitution, je l'ai vécue comme une suite de viols, je me demandais comment ces hommes pouvaient défilier sans poser de questions, pas un seul ne s'est inquiété de ma détresse.

Laurence Noëlle, « Renaître de ses hontes »

L'Amicale du Nid dénonce également les autres formes d'appropriation des corps des femmes et des enfants qui sont à intégrer dans le continuum des violences sexistes et sexuelles à leur encontre comme les **mutilations sexuelles féminines** et la **Gestation Pour Autrui (GPA)** ou **exploitation reproductive** .

3. NOTRE HISTOIRE

Une histoire riche qui articule des évolutions régulières de la pensée militante et des développements opérationnels ambitieux au service des causes défendues...

UN DÉBUT D'HISTOIRE SOUS-TENDU PAR LA VOLONTÉ D'ALLER VERS LA DISPARITION DE LA PROSTITUTION DANS LE CADRE D'UNE ORIENTATION MILITANTE ET APOSTOLIQUE.

UNE PHASE DE LAÏCISATION EN RUPTURE AVEC LE MILITANTISME APOSTOLOQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DE SES ÉTABLISSEMENTS, EN ARTICULATION AVEC LA PROFESSIONALISATION.

1937 Rencontre entre **André-Marie Talvas** (1907-1992), prêtre, et **Germaine Campion** (1905-1998) qui attire son attention sur les femmes en situation de prostitution à Paris.
> **La France est alors réglementariste.**

1943 André-Marie Talvas est nommé aumônier national de l'action catholique ouvrière à Paris. Il rencontre **Maggie Boire** issue des Jeunesses Ouvrières Catholiques (JOC) qui accueille des personnes « prostituées » près de la place de la République : « **LE NID** ».

1945-1946 La mission auprès des personnes « prostituées » est confirmée à André-Marie Talvas par l'Église catholique : lutte pour l'abolitionnisme et la fermeture des maisons closes, développement des groupes d'équipes : création de « sections ».

FÉVRIER 1946 Création du « **NID** » par appel à des personnes volontaires autour de Maggie Boire. « Le Nid a comme projet d'être le signe dans l'Église et dans la société que la prostitution peut et doit disparaître » pour que « **la prostitution, lieu de violences et de crimes, disparaisse** ».

13 / 04 / 1946 Adoption de la **loi dite « Marthe Richard »** d'interdiction des « maisons de tolérance » et financement de lieux d'accueil par les pouvoirs publics.

19 / 08 / 1946 Déclaration de l'association **loi 1901 Amicale du Nid** regroupant membres actifs et sympathisant-es. La première présidente est **Jeanne Grandmougin**.

1946-1949 Création de foyers à Fontenay-aux-Roses et à Clichy (92) avec la fondation Lannelongue. Les pouvoirs publics financent des « foyers ».

1955 Les « foyers » de l'Amicale du Nid deviennent des centres d'hébergement agréés au titre de l'aide sociale.

1956 L'Amicale du Nid participe à la création de la fédération des centres d'hébergement pour « personnes libérées », actuelle FAS.

1959 Participation de l'Amicale du Nid aux travaux de ratification de la **convention des Nations Unies de 1949** « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Puis l'Amicale du Nid participe aux travaux d'élaboration des **deux ordonnances de 1960**.

1957 Création de la résidence « La Maison » à Epinay-sur-Seine en Seine-Saint-Denis, qui existe toujours.

DURANT LES TRENTE GLORIEUSES Avec la mise en place de politiques publiques de protection et d'interventions sociales, les établissements de l'Amicale du Nid se développent en nombre et en activité.

1970 Les centres d'hébergement deviennent Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Ils sont implantés à Paris, Colombes, Lyon, Marseille, Toulouse et dans le département de Seine Saint Denis. L'établissement de Grenoble, créé en 1974, n'a pas eu le statut de CHRS.

Les agressions, les menaces les insultes, les actes d'intimidation sont malheureusement très présents dans notre quotidien.
Parole de professionnel en aller-vers

1971-1976 En parallèle se développent une remise en cause et des tensions entre :

- Une orientation militante et apostolique portée par des bénévoles : le Mouvement du Nid ;
 - Une orientation d'accueil et d'hébergement portée par des professionnel·les laïques qui refusent la dimension apostolique.
- L'Amicale du Nid affiche une position laïque.

1973 Distinction entre Amicale du Nid et Mouvement du Nid.

1975 L'Amicale du Nid regroupe l'ensemble des services de la région parisienne, Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble et Bordeaux.

1976 Rupture officielle entre les deux associations Amicale du Nid et Mouvement du Nid. Création d'un siège national de l'Amicale du Nid.

2000 Création de l'établissement de Montpellier.

Moi qui ai vécu la prostitution, je l'ai ressentie comme un viol, ou plutôt comme des viols incessants ; comme la destruction et l'anéantissement d'une partie vivante de moi-même. Mon vécu n'a fait que renforcer ma honte d'exister.

Laurence Noëlle,
« Renaître de ses hontes »

3. NOTRE HISTOIRE

DURANT LES ANNEES 2010, L'ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA PROSTITUTION CONDUIT A UN NÉO-ABOLITIONNISME ABOUTISSANT A LA LOI DE 2016.

A PARTIR DE 2011

L'Amicale du Nid développe une analyse systémique et féministe de la prostitution qui la conduit à militer pour l'abolition du système prostitutionnel. La dépénalisation des victimes et la pénalisation des clients sont considérées comme les deux premiers leviers de l'abolition du système prostitutionnel. Ajout dans les statuts de l'Amicale du Nid du public mineur.

2011 Création d'un groupe de plaidoyer par l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles qui sera finalement constitué de 65 associations **ABOLITION 2012**, avec de nombreuses rencontres avec les Ministres et parlementaires jusqu'en 2016.

2016 Promulgation de la Loi Maud Olivier et Catherine Coutelle le 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ».

Son contenu repose sur les observations et les recommandations faites par les associations via **ABOLITION 2012**. Grâce à des financements européens, l'Amicale du Nid effectue des rencontres au plan international, notamment des voyages d'études. En novembre paraît l'ouvrage *Non au système prostitutionnel* de Geneviève Duche qui officialise la position et l'analyse de l'Amicale du Nid. En s'appuyant sur les leviers abolitionniste et féministe, l'Amicale du Nid développe la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016, avec notamment ses agréments pour l'accompagnement des parcours de sortie de la prostitution (PSP) et le développement des constitutions de partie civile, et développe la formation continue de ses professionnel·les.

DEPUIS ET EN CONTINU... LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE TERRAIN, NOTAMMENT EN DIRECTION DES MINEUR-ES, ET LE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS ABOLITIONNISTES, EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL.

DEPUIS 2020

L'Amicale du Nid :

- Poursuit son plaidoyer par des écrits, des conférences dans les territoires, des communiqués de presse, une entrée dans les réseaux féministes ;
- A renforcé son développement en région parisienne, à Béziers (2019), en Bretagne (création en 2020) ;
- A développé des « missions mineur-es ».

2021 Publication d'un rapport d'évaluation des 5 ans de la mise en œuvre de la loi de 2016 par le Collectif FACT-S (Fédération des actrices et acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution, aux côtés des personnes prostituées par un collectif Amicale du Nid – Mouvement du Nid – Fondation Scelles et CAP international.

2021-2024 Participation active de l'Amicale du Nid aux travaux ministériels.

- 15/11/2021 – 1^{er} plan national de lutte contre la prostitution des mineurs dit « Plan Taquet ».
- 12/12/2023 – Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027.
- 02/05/2024 – 1^{ère} stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle (personnes mineures et majeures).
- Campagne nationale de rappel de la pénalisation des clients dans le cadre des JOP 2024.

OCTOBRE 2024

Rencontres Associatives, deux journées d'échanges regroupant des personnes accompagnées, adhérents et militants, professionnel·les de l'Amicale du Nid.

FIN 2024 Réactivation par l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid d'une coalition abolition XXI.



Avec le soutien de l'Amicale du Nid, je me suis à nouveau senti un être humain, j'ai retrouvé ma dignité.

B., adulte accompagnée

4. NOS OBJECTIFS

La finalité de l'Amicale du Nid est l'abolition du système prostitutionnel sur l'ensemble du territoire et à l'international.

Pour contribuer à l'abolition du système prostitutionnel l'Amicale du Nid s'est fixé des objectifs propres avant la parution de la loi de 2016 :

- Prévenir le devenir acheteur-prostituteur et proxénète ;
- Prévenir l'entrée dans le système prostitutionnel ;
- Soutenir l'émancipation de la prostitution des mineur-es en lien avec les services de la Protection de l'enfance ;
- Obtenir des droits pour les personnes adultes en situation de prostitution et notamment leur émancipation de la prostitution quand elles se sentent en capacité d'affronter les obstacles ;
- Changer le regard sur la prostitution, négation des droits des personnes prostituées ; les auteurs des violences sont les acheteurs d'actes sexuels, les proxénètes, les trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et tous les acteurs sociaux banalisant la prostitution, les victimes sont les personnes en situation de prostitution... La stigmatisation doit changer de camp !
- Former, sensibiliser et soutenir les professionnel·les en lien avec des personnes en situation de prostitution : professionnel·les des champs sociaux, santé, protection de l'enfance, éducation, justice... ;
- Développer les réseaux partenariaux de professionnel·les et activistes en faveur de l'abolition du système prostitutionnel ;
- Parfaire la connaissance du système prostitutionnel par des analyses et des études scientifiques.

Depuis le vote de la Loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » l'Amicale du Nid estime aussi nécessaire de veiller à :

- L'application pleine et entière sur tous les territoires de la République de la Loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » ;
- ... et de la loi du 21 avril 2021 « visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste » ;
- La compréhension du continuum entre la prostitution des mineur-es et celle des adultes : il s'agit des mêmes causes qui produisent les mêmes effets.

En lien avec ces objectifs premiers l'Amicale du Nid :

- Défend l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes ;
- Agit pour la protection des mineur-es, notamment victimes de violences sexistes et sexuelles, dont l'exploitation sexuelle.



La prostitution, c'est pas le genre de vie que je veux. Ce n'est pas facile. Je n'ai jamais été heureuse avec ça, j'ai fait ça à cause de ma situation.

Parole de victime

5. NOTRE FAIT ASSOCIATIF

L'Amicale du Nid est une association nationale et non une fédération d'associations territoriales indépendantes.

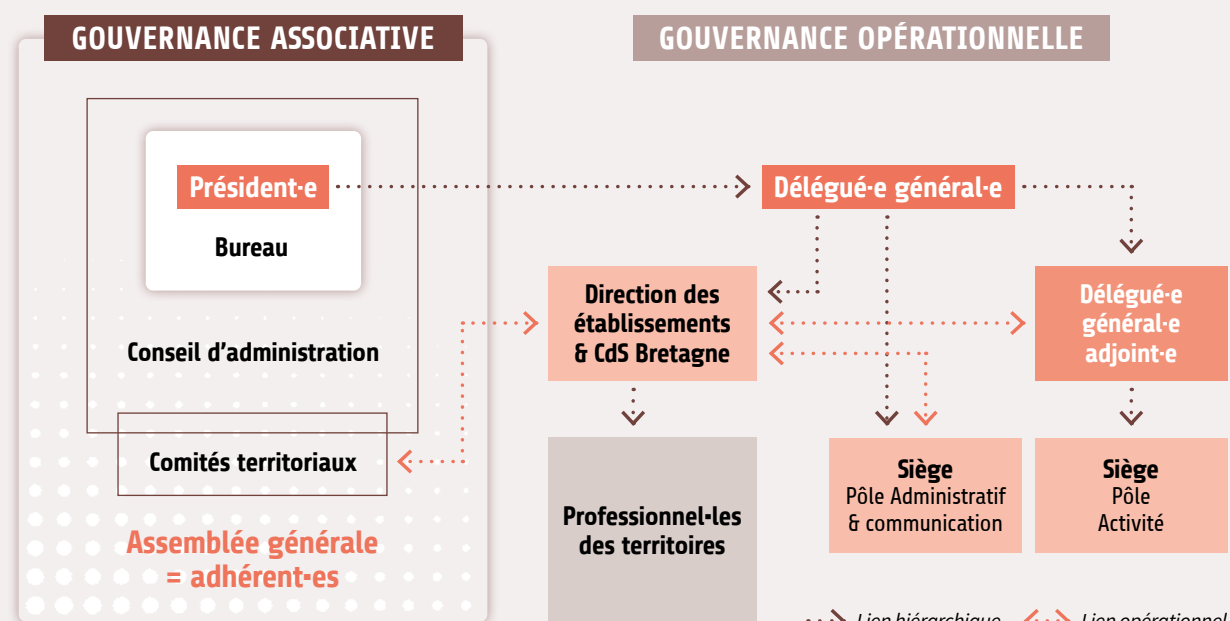
L'Amicale du Nid a choisi de confier la réalisation de la plupart des actions concernant ses publics et sa gestion à des professionnel·les selon les compétences nécessaires. Elle a connu un développement important de sa ligne opérationnelle ces dix dernières années. Elle a développé au sein de son siège des fonctions support favorisant sa cohérence, sa visibilité et son efficience (dans les domaines de la formation, de la communication, de l'accompagnement des mineur-e...).

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale l'Amicale du Nid met notamment en œuvre en particulier les droits et libertés des personnes accompagnées.

Elle porte une attention particulière aux conditions de travail des salarié·es compte tenu des violences subies par le public, pouvant engendrer des risques psychosociaux. Elle revendique la valorisation des métiers du champ social et de santé, du « care », assignés pour une large part aux femmes. Elle applique ses valeurs dans les relations avec les personnes accueillies et accompagnées, avec les bénévoles ainsi qu'avec ses partenaires extérieur-es.

L'Amicale du Nid tient à ce que ses activités et le fonctionnement de ses établissements soient financés par des fonds publics. Pour l'État, les collectivités locales et territoriales, ces actions le sont en application de leurs politiques sociales, d'égalité entre les femmes et les hommes, de santé, de justice ainsi que de la loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel.

L'ARTICULATION ENTRE LIGNE MILITANTE ET LIGNE OPERATIONNELLE



5. NOTRE FAIT ASSOCIATIF

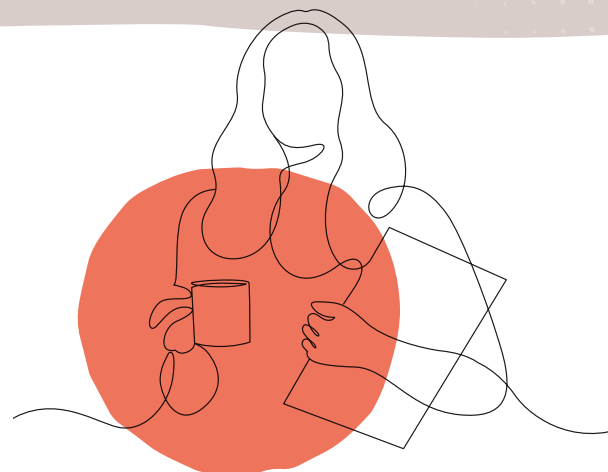
Par ailleurs l'association répond aux appels d'offre nationaux, européens et internationaux. Elle développe parallèlement d'autres sources de financement comme la vente d'actions de formations. L'insuffisance des financements publics par rapport aux besoins oblige l'association à chercher des financements complémentaires tels que appels aux dons privés, aux dons des fondations et levées de fonds dans le public.

L'Amicale du Nid est libre de ses analyses, de sa parole politique, de ses engagements, de ses partenariats, de son organisation interne et des contenus des formations délivrées en interne et en externe. Cette liberté s'inscrit dans le respect des textes encadrant les associations et la gestion des CHRS. **Cette liberté est indispensable pour que le fait associatif reste central, créatif et dynamique.**

L'Amicale du Nid attache une importance forte à articuler de manière constructive sa ligne militante et sa ligne opérationnelle.

Le Conseil d'administration (CA) élu par l'assemblée générale des adhérent-es assure la représentation de l'association, définit ses orientations et régit son système de délégation. Il porte les valeurs de l'association et les diffuse aux niveaux interne et externe.

Les militant-es qui représentent l'association, sont dans leur grande majorité impliqué-es dans les territoires au sein de comités territoriaux (CT) animés par une présidence. Les Président-es des CT sont membres de droit du Conseil d'administration de l'Amicale du Nid.



Les CT soutiennent l'action des établissements. Ils participent à des travaux internes (réunions et réflexions avec les salarié-es et les personnes accompagné-es, actions ou projets ponctuels...), ils collaborent avec les directions d'établissements. Ils sont informé-es et sensibilisé-es aux réalités des situations de prostitution et de leurs évolutions. Les membres des CT s'impliquent au plan local dans des actions de lobbying, de partenariat associatif, d'échanges avec les instances institutionnelles et de politiques locales, en lien avec les directions d'établissements.

Certain-es adhérent-es peuvent devenir bénévoles de compétences ou d'action : elles et ils assument alors, au sein de l'établissement et sous la responsabilité de sa direction, une mission auprès des personnes accompagnées.

L'articulation entre le niveau national de la vie militante (Conseil d'administration) et le niveau territorial (comités territoriaux) est assurée tant en remontée d'information des territoires qu'en harmonisation des positionnements auprès des établissements.

6. PUBLICS ET CHAMPS D' ACTIONS

LES ACTIONS DE L'AMICALE DU NID S'ADRESSENT :

- Aux personnes en situation de prostitution, d'exploitation par le proxénétisme ou la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle qui sont dans leur très grande majorité des femmes, mineures ou majeures, françaises ou étrangères mais aussi des personnes transidentitaires ou des hommes ;
- Aux professionnel·les agissant auprès de personnes mineures ou majeures susceptibles d'être en situation de prostitution ou en risque de l'être ;
- Aux jeunes avec ou sans vulnérabilités spécifiques ;
- Aux enfants de femmes en situation de prostitution ou l'ayant été, en tant que co-victimes des violences vécues par leurs mères ;
- Aux parents, qu'ils soient en situation de prostitution ou parent d'enfant en situation de prostitution ;
- Aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dont les violences conjugales ;
- Au grand public.

UN CONTINUUM D' ACTIONS



6. PUBLICS ET CHAMPS D' ACTIONS

LA PRÉVENTION s'adresse aux personnes, enfants et adultes, avec vulnérabilités spécifiques ou pas. Elle vise la promotion de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes, un changement de représentation relative au système prostitutionnel, la prévention du devenir acheteur d'acte sexuel ou exploiteur (proxénétisme ou réseau de traite), ou personne captée par le système prostitutionnel.

LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION s'adressent aux professionnel·les en relation avec des enfants et/ou des adultes susceptibles d'être victimes du système prostitutionnel. Par ailleurs une sensibilisation du grand public sur ce qu'est la prostitution est développée pour modifier le regard sur celles et ceux qui en sont victimes.

LA RECHERCHE consiste en une participation à des études scientifiques pour renforcer et asseoir les analyses de la question prostitutionnelle.

LES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX relatifs à la prostitution permettent la prise en compte des observations et connaissances des professionnel·les de terrain et observations sur Internet.

L'ALLER-VERS dans l'espace public ou numérique s'opère « là où sont et où en sont les personnes » en situation de prostitution pour créer et maintenir des liens avec elles ; la dimension numérique est en fort développement en adéquation avec l'évolution des situations de prostitution et impose des démarches nouvelles et complexes.

C'est un service où je peux parler sans crainte, de ma prostitution, des proxénètes, sans peur des représailles.

Personne accompagnée

On se sent comme à la maison, on se sent en confiance.

C., adulte en accueil de jour

L'ACCUEIL est adapté et évolutif ; le premier accueil, peut être individuel ou collectif ; il permet de rassurer, éventuellement de faire émerger une demande, de proposer un accompagnement ou une orientation vers des partenaires ; il peut concerner les enfants des personnes victimes qui sont pris en compte dans ce cadre.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL PERSONNALISÉ se met en place si la personne le souhaite à partir de ses demandes et selon un éventail large adapté à ses besoins ; il vise à proposer des voies de sortie de l'emprise du système prostitutionnel et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle ; à partir d'un diagnostic partagé entre la personne et la ou le professionnel·le, l'accompagnement permet de repérer et de mobiliser les ressources propres aux personnes pour qu'elles se donnent des objectifs et des moyens d'y parvenir ; il permet aussi de favoriser leur gestion du quotidien dans le champ du droit commun. L'accompagnement active le déploiement de moyens concrets permettant l'émancipation et l'autonomie : accès aux droits (justice, protection, autorisation de séjour ou statut de réfugié·e, soins, hébergement et logement), soutien à la parentalité, insertion professionnelle, actions collectives aidant à la construction de la citoyenneté et permettant des expériences de vie positives. L'accompagnement social global personnalisé intègre toutes les dimensions du processus d'émancipation du système prostitutionnel : dans le rapport au corps, à l'environnement, à la loi, à soi, aux autres, dans l'expression sur la prostitution, par l'insertion socio-professionnelle.



Franchement, j'avais peur, mais je n'ai pas osé lui dire non. J'ai dit oui, alors que je ne voulais pas

Alya, 14 ans

Parmi les leviers d'émancipation :

- Les Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP) visent l'insertion socio-professionnelle (parcours de 6 mois renouvelés 3 fois sur décision du/de la préfet·e, après avis de la commission départementale) ;
- Les ateliers d'adaptation à la vie active (l'Amicale du Nid en dispose dans les Hauts-de-Seine et le Rhône).

LES MISSIONS MINEUR·ES proposent un co-accompagnement spécifique des mineur·es en risque ou en situation de prostitution aux côtés de la Protection de l'enfance et de la Justice. Il prend en compte l'âge du jeune, son histoire, sa compréhension de la situation, son ressenti et ses problématiques familiales. Il déploie des stratégies d'écoute et de mise en action adaptées aux particularités psychologiques des tranches d'âge concernées.

En outre, ces missions proposent un étayage auprès des professionnel·les qui accompagnent des victimes. Certaines missions proposent en outre un accompagnement des parents.

L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ visent la mise à l'abri et en sécurité des personnes et de leurs enfants. Cet hébergement et logement accompagné est couplé à un accompagnement social global permettant l'accès à l'autonomie.

LE PLAIDOYER a pour but la diffusion des valeurs de l'association pour informer l'opinion publique et peser sur les décisions politiques ; il est nourri des expériences et observations portées par ses militant·es et par les professionnel·es et bénéficiaires qui le souhaitent ; il démontre que le système prostitutionnel n'est pas compatible avec l'égalité entre les femmes

Dans la rencontre des personnes en situation de prostitution, les acteurs et actrices de l'association ne se positionnent ni dans le jugement, ni dans la neutralité, ni dans la domination par le savoir. Ne pas être neutre signifie prendre en compte les violences du système prostitutionnel et la responsabilité des agresseurs. C'est aussi être du côté des victimes dans une relation égalitaire.



Je fais trois clients toutes les nuits. Je vais chez eux avec un Uber. J'avais trop besoin d'argent et de ballons. J'en consomme chaque fois après les clients. Je suis dégoûtée et les passes sont dures. Mais après j'y pense plus, j'ai mon argent et c'est bon..

Noémie, 16 ans

et les hommes et donc avec le respect des droits humains ; il vise à mobiliser les responsables politiques français et les organismes internationaux pour étendre les politiques abolitionnistes et les rendre efficaces et pour pérenniser et augmenter les financements.

L'Amicale du Nid organise sa **COMMUNICATION** notamment par des lettres (interne et externe), la publication de « guides repères » à destination des professionnel·les, la participation à des rencontres territoriales, nationales et internationales, l'organisation de colloques.



À chaque fois que je vois un client, il y a une partie de moi qui part.

K., adulte accompagné

7. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Notre plan stratégique permet de décliner nos valeurs, principes d'action et notre analyse du système prostitutionnel en actions évaluable.

Notre plan d'action stratégique 2025-2029, évalué chaque année, se décline en cinq axes.

I Affirmer notre fait associatif

- Renforcer la communication interne et externe sur le fait que l'Amicale du Nid est une association unitaire et non une fédération d'associations territoriales indépendantes.
- Renforcer la visibilité du fait associatif en interne auprès des salarié-es avec une présence renforcée des membres du conseil d'administration et des comités territoriaux auprès des professionnel·les.
- Renforcer le nombre d'adhérent-es pour développer le bénévolat de gouvernance et d'action.
- Promouvoir à cinq ans la création d'un comité consultatif de personnes accompagnées ou ayant été accompagnées, pour co-construire la stratégie de l'Amicale du Nid.

II Renforcer notre plaidoyer

- Poursuivre la valorisation des actions de terrain et de plaidoyer auprès de tous les publics, soutenu par l'expertise et la veille sociale pour une meilleure visibilité de l'Amicale du Nid.
- Déployer le plaidoyer :
 - > Défendre l'application pleine et entière de la loi du 13 avril 2016 complétée par la loi du 21 avril 2021 ;
 - > Défendre les acquis et améliorer les droits des victimes de violences sexistes et sexuelles, en particulier violences du système prostitutionnel ;
 - > Lutter contre la discrimination des personnes ayant été ou étant en situation de prostitution ;
 - > Faire évoluer le regard et les représentations sur la prostitution en faisant connaître à tout public ce qu'elle est réellement.
- Développer le partenariat et les alliances militantes avec :
 - > Les associations et fédérations inscrites dans l'abolition du système prostitutionnel à l'échelle territoriale, nationale, européenne et internationale ;
 - > Les associations et fédérations de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants de façon à ce que la prostitution soit définitivement intégrée dans les violences sexistes et sexuelles ;
 - > Les réseaux constitués des fédérations, unions, regroupements d'associations des champs sociaux, médico-sociaux, de défense des droits des enfants, des étranger-es, afin de co-construire des plaidoyers abolitionnistes.

III Renforcer nos actions et leur qualité

- Développer la cohérence et la fluidité des parcours des personnes accompagnées en lien avec les partenariats : de l'aller-vers, accueil, accompagnement, hébergement, logement, insertion socio-professionnelle à l'autonomie ;
- Assurer l'attention et l'intervention dans le domaine de la santé physique, psychique et sexuelle des personnes accompagnées ;
- Assurer l'accompagnement juridique : l'accès aux droits, la constitution de partie civile, les interventions volontaires ;
- Proposer l'hébergement, le logement accompagné et l'accès au logement autonome ; et diversifier les différents types d'hébergement : urgence, insertion, mais aussi en lien avec les soins ;
- Porter attention aux enfants des personnes en situation de prostitution ou l'ayant été comme co-victimes des violences, notamment du système prostitutionnel ;
- Assurer l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de prostitution ou l'ayant été ou parents d'enfant en situation de prostitution ;
- Développer nos actions de la prévention au co-accompagnement des mineur-es ;
- Développer l'attention au devenir des personnes accompagnées ;
- Poursuivre l'évaluation de la qualité du service rendu.

IV Renforcer la place des bénéficiaires

- S'appuyer systématiquement sur leurs expériences, compétences, savoirs ;
- Respecter et faire respecter leurs droits et libertés ;
- Favoriser leur participation au fonctionnement de nos établissements et services ;
- Favoriser leur participation à la vie associative ;
- Promouvoir la place des travailleur·ses pair·es ;
- Faciliter et assurer la diffusion de leurs paroles.

V Soutenir les professionnel·les dans leurs missions

- Améliorer leur accueil et intégration au sein de l'association ;
- Développer leurs compétences notamment par la formation et l'échange de pratiques professionnelles, notamment développer la connaissance du fonctionnement et des effets du système prostitutionnel ;
- Promouvoir un management participatif ;
- Promouvoir une rémunération des professionnel·les à la hauteur de leurs compétences dans le cadre de la convention collective et des accords de branche.

ANNEXES

RESSOURCES DISPONIBLES SUR INTERNET

Textes législatifs et réglementaires

Notamment :

- Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui
- Ordonnance n° 60-1245 du 25 novembre 1960 relative à la lutte contre le proxénétisme et Ordonnance n° 60-1246 du 25 novembre 1960 modifiant et complétant les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre III du code de la santé publique
- Loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées
- Loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineur-es des crimes et délits sexuels et de l'inceste
- Décret n° 2017-281 du 2 mars 2017 approuvant le référentiel national de réduction des risques en direction des personnes prostituées et complétant le code de la santé publique
- Définition de l'action sociale et médico-sociale L. 116.1 CASF

Textes spécifiques à l'Amicale du Nid

Notamment :

- Statuts et règlement intérieur de l'Amicale du Nid
- Charte du Bénévolat et engagement réciproque bénévole au sein de l'Amicale du Nid
- « Prostitution, osons en parler – Points de repères à l'usage des professionnel·les »
- « Processus d'émancipation de la prostitution – Points de repères – La roue de l'accompagnement social à l'Amicale du Nid – Mise en œuvre dans sa pratique professionnelle » (septembre 2023) – À destination des adhérent-es et professionnel·les de l'Amicale du Nid
- « Corpus de l'Amicale du Nid relatif au système prostitutionnel » (2023) - À destination des adhérent-es et professionnel·les de l'Amicale du Nid
- Guides Repères publiés depuis mai 2023 notamment sur les thèmes de l'aller-vers, la santé, l'insertion professionnelle, les conduites addictives, la parentalité, le droit au séjour et la protection
- Duché Geneviève et Franjou Marie-Hélène « Pour un accompagnement féministe et abolitionniste des personnes victimes de la prostitution, une violence sexuelle et sexiste », préface d'Ernestine Ronai (octobre 2023)

AXES DE RÉFLEXION MENÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR LA RÉÉCRITURE DU PROJET ASSOCIATIF

Les sites de l'Amicale du Nid, professionnel·les, bénévoles et bénéficiaires ont travaillé sur les sujets suivants. Leurs travaux ont nourri le projet associatif et ses axes stratégiques.

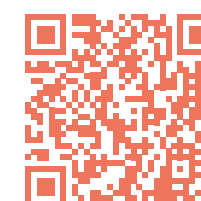
1. La santé des personnes accompagnées • AdN 31
2. Prévention auprès des jeunes et leur accompagnement • AdN 13, AdN 34, AdN 69
3. Parentalité : Enfants co-victimes des violences subies par leur mère, accompagnement à la parentalité des victimes du système prostitutionnel, Attention particulière aux enfants en souffrance et orientation vers des partenaires • AdN 13, AdN 34, AdN 69, AdN 92
4. Victimes du système prostitutionnel et victimes des violences conjugales : points communs et spécificité • AdN75 CPH/HUDA/DHU – personnes accompagnées
5. Insertion socio-professionnelle • AdN 92
6. Parcours des personnes accompagnées • AdN 75
7. Place des bénéficiaires • AdN 93
8. Accompagnement juridique • AdN 13
9. Expertise et veille sociale • Siège



Suivez nos actions et notre actualité



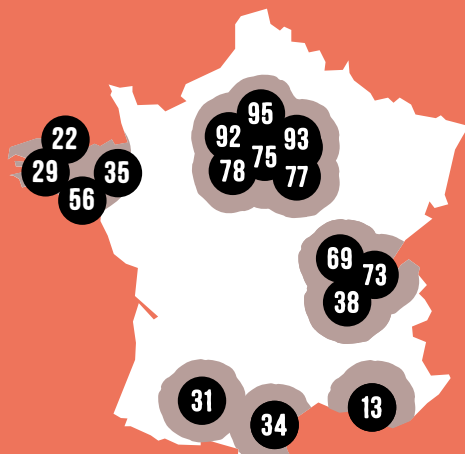
<https://amicaledunid.org/>



 **amicaledunid**



L'AMICALE DU NID EST PRÉSENTE DANS 16 DÉPARTEMENTS



SIÈGE DE L'ASSOCIATION

📍 21, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris
☎ 01 42 52 56 40
✉ contact@adn-asso.org

ORGANISME DE FORMATION

✉ formation@adn-asso.org

13 BOUCHES DU RHÔNE

📍 60 boulevard Baille – 13006 Marseille
☎ 04 91 29 77 00
✉ contact@amicaledunid13.org
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement

22 CÔTES D'ARMOR

📍 Saint-Brieuc
☎ 06 13 30 93 19
✉ bretagne@adn-asso.org
Prévention, sensibilisation, formation
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

29 FINISTÈRE

📍 33 rue Jean Macé – 29200 Brest
☎ 06 35 47 60 33
✉ bretagne@adn-asso.org
Prévention, sensibilisation, formation
Accueil
Aller-vers
Accompagnement social global
Mission mineur-es

31 HAUTE GARONNE

📍 52 blvd Déodat de Séverac – 31300 Toulouse
☎ 05 34 41 57 60
✉ contact@amicaledunid31.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

34 HÉRAULT

📍 3 rue Anatole France – 34000 Montpellier
☎ 04 67 58 13 93
✉ contact@lababotte.org
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

35 ILLE-ET-VILAINE

📍 7 bis boulevard de la Tour d'Auvergne – 35000 Rennes
☎ 06 13 30 93 19
✉ bretagne@adn-asso.org
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

38 ISÈRE

📍 9 rue Raoul Blanchard – 38000 Grenoble
☎ 04 76 43 01 66
✉ contact@adnaura.fr
Sensibilisation, formation
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global

56 MORBIHAN

📍 Notamment Vannes et Lorient
☎ 06 35 47 60 33
✉ bretagne@adn-asso.org
Prévention, sensibilisation, formation
Accueil
Aller-vers
Accompagnement social global
Mission mineur-es

69 RHÔNE

📍 29 rue St Jean de Dieu, Technopark, Bât B – 69007 Lyon
☎ 04 78 27 28 20
✉ contact@adnaura.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

73 SAVOIE

📍 Chambéry
☎ 04 76 43 01 66
✉ contact@adnaura.fr
Mission mineur-es

75 PARIS

📍 103, rue La Fayette – 75010 Paris
☎ 01 42 02 38 22
✉ amicaledunid.paris@adn75.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global
Hébergement

77 SEINE-ET-MARNE

📍 Champs-sur-Marne
☎ 01 41 68 20 28
✉ contact.mm77@adn93-asso.org
Mission mineur-es

78 YVELINES

📍 Guyancourt et Poissy
☎ 07 69 79 14 57
✉ permanence.sociale@adn78.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Accueil
Accompagnement social global

92 HAUTS-DE-SEINE

📍 83 bis, rue de Varsovie – 92700 Colombes
☎ 01 47 60 00 78
✉ contact@adn92.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Accueil
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

93 SEINE-SAINT-DENIS

📍 11/13 rue Félix Merlin – 93800 Epinay-sur-Seine
☎ 01 41 68 20 28
✉ amicaledunid93@adn93-asso.org
Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

95 VAL-D'OISE

📍 Cergy-Pontoise et Sarcelles
☎ 07 67 29 47 54
✉ permanence.sociale@adn95.fr
Prévention, sensibilisation, formation
Accueil
Mission mineur-es à Cergy (ouverture 2023)
Accompagnement social global